



COMPOSITION DES JURYS DE RECRUTEMENT Année universitaire 2022-2023

Le Directeur de l'Institut Agro Dijon

VU l'arrêté du 1er août 2019 relatif au concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

VU la notice des instructions relatives au concours commun voie apprentissage,

ARRETE

Article 1:

Le jury de recrutement pour l'accès à la première année de la formation d'ingénieur par apprentissage spécialité Agroalimentaire est ainsi constitué pour l'année universitaire 2022-2023 :

Président:

Sébastien DUPONT, Maître de Conférences, Institut Agro Dijon

Membres:

Guillaume BARBERON, représentant de la profession, FESTINS
Dominique CHAMPION, Professeure des Universités, Institut Agro Dijon
Jérémy BIDAUT, représentant de la profession, LDC
John BONIFACE, représentant de la profession, Pasquier
Céline CHEVAUCHET, représentante du centre de formation d'apprentis, IFRIA-BFC
Charlotte FOLLON, représentante de la profession EURIAL
Michel HABERSTRAU, représentante du centre de formation d'apprentis, IFRIA-BFC
Léa HESSEL, représentante de la profession, RIANS
Yann JACQUET, représentant de la profession, REFRESCO
Mickael LEBON, représentant de la profession, Nestlé
Anne-lise LEGENDRE, représentante de la profession, Biscuit International
Pierre-André MARECHAL, représentant de la profession, Professeur des Universités,
Institut Agro Dijon
Gaëlle ROUDAUT, Maître de Conférences, Institut Agro Dijon
Julien TOITOT, représentante de la profession, Nestlé

Article 2:

La Directrice des Enseignement et de la Vie Etudiante est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté sur le site internet de l'Institut Agro Dijon.

Fait à DIJON. le 04 avril 2022

La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Bénédicte MACE